



Suite décès belle mère à l'age de 87 ans

Par **florida81**, le **29/09/2013** à **19:16**

avant de rentrer dans le vif du sujet
je tient à titre personnel à remercier tous les bénévoles qui consacrent de leur temps pour
nous donner des réponses

alors voilà le problème
me belle mère est décédée depuis quelques jours
elle avait 2 fils (qui l'ignorent depuis 40 ans)
3 filles (dont une décédée depuis 2 ans)
en conséquence 2 filles ceux sont occupés de ma belle mère
doit je faire une recherche afin d'avertir les deux fils
sachant qu'il n'y a pas de bien immobilier ,locataire d'un petit appartement avec des meubles
et de l'electroménager sans grande valeur
elle avait également un compte bancaire ou elle avait
placé un peu d'argent, pour un règlement des frais
d'enterrement et régler le solde des différentes factures
ma femme a déjà réglé aupres des pompes funèbres
par chèque celle-ci ayant une procuration faite par ma belle mère depuis pas mal d'années

je suis à votre écoute pour me guider
dans mes démarches

Merci et en toutes Amitiés

Roland

Par **Lag0**, le **30/09/2013** à **08:17**

[citation]ma femme a déjà réglé auprès des pompes funèbres
par chèque celle-ci ayant une procuration faite par ma belle mère depuis pas mal d'années
[/citation]

Bonjour,

Attention, les procurations s'arrêtent au décès de la personne. La banque aurait du refuser.

Par **florida81**, le **01/10/2013** à **20:57**

qui avertie du blocage de compte

merci